



La Direction s'affiche, les agents agissent

La Direction communique tous azimuts sur la nouvelle convention collective, « le référent unique », les sites mixtes. Le contenu de cette communication est aussi flou qu'inexistant : comme chacun le constate, les informations sont mouvantes et contradictoires d'une semaine sur l'autre.

➤ **Une « organisation chaotique »**
Les statistiques « en trompe l'œil » et la communication de la Direction ne sauraient cacher les dysfonctionnements du Pôle emploi. La mise en place d'organisations autour d'indicateurs statistiques, du contrôle (agents et usagers), d'entretiens collectifs et de renvoi systématique sur le 3949 conduit à une déqualification de nos métiers et donc à une dégradation du service rendu aux demandeurs d'emploi.

➤ **Un encadrement local qui peut agir ?**
Certains sont de fait passés d'une fonction de responsable à simple exécutant et vous répètent un sempiternel « *on est dans une période transitoire* », « *on n'a pas le choix* ». Nous les alertons sur de probables désillusions (déqualification, mobilité forcée...) et les risques psychosociaux qui en découlent. D'autres n'hésitent pas à s'informer, à dialoguer avec les représentants du personnel car « ils en ont fait le choix » et veulent faire évoluer la situation favorablement.

➤ **Quel métier : conseiller personnel, référent unique ou contrôleur - aiguilleur ?**

La formation de conseiller personnel n'a jamais été mise en pratique, celle de « référent unique » reste un schéma très théorique. Quelques certitudes :

- Nous exerçons 2 métiers complexes très différents (Indemnisation / Recherche d'emploi)
- Le « référent unique » serait un interlocuteur de « 1^{er} niveau » (vérification de documents, lecture de grilles, contrôle de

la recherche, orientation vers des opérateurs privés de placement)

Quel métier voulons-nous ?

➤ **La CGT Pôle emploi se positionne clairement**

Accueillir, informer et conseiller les demandeurs d'emploi sur leur indemnisation / recherche d'emploi / projet professionnel telles sont nos missions. Pour cela, une organisation stable avec des agents formés, titularisés est indispensable. Par ailleurs, nous affirmons la complémentarité des métiers (indemnisation et placement) et ainsi la reconnaissance / le maintien de 2 métiers distincts. Au regard du contexte, notre demande est forte, mais elle est réalisable grâce à la mobilisation d'un maximum d'entre nous.

➤ **Quelles actions, quelles solutions ?**

Des actions sont en cours ou ont déjà abouti grâce à l'implication des agents et de vos représentants :

- Le respect des horaires d'ouverture des sites et des accords locaux associés
- La mobilisation du CHSCT et de l'inspection du travail sur certains sites (aujourd'hui Grenoble Alliance)
- Le retour à 2 entretiens individuels distincts d'inscription (indemnisation + placement),
- La forte mobilisation du 20 octobre qui pèse sur les négociations avec la Direction (arrêt de la mise en place de 45 sites mixtes sur Rhône-Alpes, abandon du site d'Oullins contesté par le personnel et élus)

➤ demande aux agents (employés, techniciens, encadrants) de nous faire remonter les difficultés rencontrées (respect des accords locaux, prise de congés, mutation, temps partiels...)

➤ La CGT s'engage à rencontrer les agents et intervenir sur site

La CGT s'appuie sur ses militants, ses élus, son organisation interprofessionnelle (CGT France Telecom, CGT AFPA, CGT chômeurs...) et tous ceux qui veulent donner du sens au Pôle emploi

Pour toute information, vous pouvez nous contacter par mail : syndicat.cgt-ralpes@pole-emploi.fr

<http://cgtpoleemploi.files.wordpress.com/2009/11/elections-pole-emploi-2009-v5-62.pdf>